

Un crime de lèse-majesté ?...

Date : 16 décembre 2019

Ah, apparemment j'aurais commis une sérieuse faute en me permettant de commenter sur FaceBook un "post" relatif à la situation de Jean-Paul Delevoye...



Votre commentaire ne respecte pas nos Standards de la communauté en matière de contenus indésirables.

Personne d'autre ne peut voir votre commentaire. Nos standards ont pour objectif de vous empêcher d'attirer une audience de manière indésirable.

Nous pourrions limiter votre compte si vous enfreignez nos standards à nouveau.



Patrick Jehannin Et encore on ne parle pas de ses nombreuses retraites...

il y a 3 heures

Continuer